



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



## COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du Mercredi 16 mai 2018 (par visioconférence)

---

### **Réunis à CASTELMAUROU :**

Président Délégué : Michel CHARRANÇON

Présents : Madame Ghyslaine SALDANA

Messieurs Jean Louis AGASSE - Jean Bernard BIAU - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Jean Claude COUAILLES - Arnaud DELPAL - Guy GLARIA - Jean Claude LAFFONT - René LATAPIE - Serge MARTIN - Jean Pierre MASSE - Daniel OMEDES - Christian SALERES - Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN.

Excusé : Monsieur Arnaud DALLA PRIA -

### **Réunis à MONTPELLIER**

Présents : Madame Christie CORNUS

Messieurs Francis ANDREU - Francis ANJOLRAS - Christophe BOURDIN - Jean François CHAPPELLIER - Christian GRAS - Henri NOEL - Mario PERES - Bernard PLOMBAT -

Absents représentés : Messieurs Jean Claude PRINTANT - Sandryk BITON - Claude LACOUR - Claude MALLA

Excusés :

Mesdames Gaëlle DUMAS – Marie KUBIAK - Monsieur Yvan DAVID

Assistent :

Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU.

---

### ***Ouverture de la séance du Comité Directeur par visioconférence à 18h30***

Avant de débiter la séance, les membres du secteur Ouest précisent qu'ils représentent les membres absents excusés.

Monsieur Raphaël CARRUS s'interroge sur la représentativité qui selon lui n'est pas conforme aux statuts de la Ligue.

A ce sujet, Monsieur Jean-Claude COUAILLES indique qu'en l'espèce et en absence de textes règlementaires, ce sont les règlements de la loi Association 1901 qui prévalent et qui en l'occurrence permettent cette représentativité.

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Monsieur Michel CHARRANÇON soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur le Procès-Verbal du Comité Directeur du 7 avril 2018

Monsieur Francis ANJOLRAS prend la parole pour préciser qu'il s'opposera à cette approbation, au vu de l'absence de rectificatif relatif au sujet sur le CROS qu'il avait demandé.

Un vote est donc effectué :  
Pour l'approbation du PV : 23  
Contre l'approbation du PV : 5  
Abstention : 2

***Le procès-verbal est adopté à la majorité.***

## INFORMATIONS DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

### **Règlements fédéraux**

Monsieur Michel CHARRANÇON rappelle les points principaux de modifications des règlements de la FFF, présentés lors de la réunion des collèges de Présidents de Ligues et de Districts.

### **Demande de subventions CNDS 2018**

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le comité que le dossier de demandes de subvention a été effectué pour un montant de 103 K€, répartis comme suit :

- Formation des dirigeants : 38K€
- Lutte contre les discriminations et en faveur de la laïcité : 35 K€
- Sport et Santé : 20K€
- ETR (Equipe Technique Régionale) : 10 K€ (sous réserve que celle-ci soit constitué conformément aux directives de la DTN).

### **Poste de Conseiller Technique Régional**

Monsieur Michel CHARRANÇON informe les membres du Comité Directeur que la personne intéressée, en l'occurrence Monsieur Bertrand DELAS, actuellement en poste en Normandie, pourrait entrer en fonction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il ajoute qu'il a rencontré Monsieur DELAS dernièrement, qui a posé sa candidature et reste dans l'attente de l'acceptation de celle-ci par les organismes compétents.

### **FAFA**

Monsieur Michel CHARRANÇON fait un point sur les fonds FAFA :

- Domaine Equipements : 600€ restant (sur 680K€).
- Domaine transports : 120,5K€ restant.

Il s'interroge sur le devenir de cette somme conséquente, ajoutant que 7 dossiers de clubs de la région sont actuellement à l'étude, notamment pour des infrastructures.

Monsieur Jean-Claude COUAILLES précise qu'il reste, au niveau national, plus de 4M€ non utilisé et pose la question de voir comment une partie de cette somme pourrait être affectée à la Ligue d'Occitanie, afin de satisfaire aux dossiers en cours et en attente de validation.

### **Arbitrage**

Monsieur Michel CHARRANÇON fait état des résultats de nos arbitres aux examens fédéraux, et les félicite pour leur réussite.

- Espoirs nommés F4 : Robin CHAPAPRIA, Azzedine SOUIFI (sous réserve réussite aux épreuves théoriques)
- Nommé F4 : Gaétan MARTIN
- Nommées Fédérales Féminines : Lisa COSTE et Karine VALKE.

### **Inter ligues**

Plusieurs sessions de rencontres Inter ligues impliquant des équipes d'Occitanie ont eu lieu ces dernières semaines :

- Site de CASTELMAUROU : Inter ligues U15 Féminines du 17 au 20 avril 2018

La sélection d'Occitanie a gagné ces 3 matchs, 3 joueuses ont été sélectionnées pour la détection nationale (BENYAHIA Lines MHSC – ETTIEN Krystal Jade TFC et SOULAC Anastasia JET Toulouse).

- Site de GRANDVILLARS : Inter ligues U15 Elite Garçons du 17 au 20 avril 2018

La sélection locale a remporté ses 3 rencontres, 9 joueurs dont 5 issus du Pôle Espoirs de Castelmaurou participeront prochainement à la détection nationale (SADEKI Yanis MHSC – LAMGAHEZ Zakary MHSC – NEGROU Paulin AV Béziers – IDHA Abdelkarim AS Lattoise – MALEK Djemoui AS Lattoise – ABIDI Wassim Rodez AF – COUMES Thomas TFC – ATALLAH Tijany Balma SC et NOIREAU DARIAT Samuel Montauban FC).

- Site de MEJANES : Inter ligues U15 Avenir Garçons du 17 au 20 avril 2018

La sélection régionale a gagné 2 de ses matchs et a obtenu un résultat nul.

#### Election des Délégués du Comité Social et Economique

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le comité que les élections des délégués du Comité Social et Economique se sont tenus ce lundi 14 mai avec les résultats suivants :

Pour le collège des cadres :

- Titulaire : Monsieur David MARRAUD (SNAAF/CFDT) : élu
- Suppléant : Monsieur Michel DORLENCOURT (SNAAF/CFDT) : élu

Pour le collège des employés:

- Titulaire : Monsieur Camille-Romain GARNIER (SNAAF/CFDT) : élu
- Suppléante : Madame Christel PANSANEL (SNAAF/CFDT) : élue

#### Demande de révocation du comité directeur

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le comité qu'une nouvelle demande de révocation a été reçue au siège de la Ligue.

Par ailleurs, il rappelle qu'une réunion demandée par Monsieur Noël LE GRAËT, Président de la FFF, en présence du Président Délégué et de l'ensemble des présidents de Districts, s'est tenue le 7 mai dernier ; il s'en est suivi un courrier adressé aux présidents de Districts et au Président Délégué, courrier signé par Monsieur LE GRAËT et par Monsieur Marc DEBARBAT, Président de la LFA (Ligue du Football Amateur).

Monsieur CHARRANÇON fait lecture dudit courrier.

Monsieur CHARRANÇON mentionne également un courrier de Monsieur COUAILLES, demandant à ce que la demande de révocation soit à l'ordre du jour de ce comité directeur, ce qui ne sera pas le cas.

Au regard du courrier de Monsieur LE GRAËT, qui demande à ce que des élections aient lieu lors de la prochaine assemblée générale, pour valider la candidature de Monsieur Guy GLARIA au poste de président de la Ligue (conformément à l'élection réalisée lors du Comité Directeur du 17 février 2018), un point est fait pour déterminer la date de l'assemblée générale de la Ligue.

Il est retenu la date suivante, **sous réserve de réunir les conditions matérielles nécessaires**:

- Vendredi 22 juin 2018 : tenue de l'AG de la Ligue
- Ouverture de l'émargement à 18h30 pour un début d'AG à 20h00.
- Lieu : Muret (31)

#### Evénements

Monsieur Michel CHARRANÇON rappelle plusieurs actions qui se sont déroulées ou qui vont prochainement avoir lieu :

- Congrès UNAF
- Mercredi de l'arbitrage féminin à Albi
- A venir :
  - o Réunion décentralisée de la FFF à Brive sur le sujet du Football Loisir (29 mai)
  - o semaine du football féminin (du 2 au 9 juin)
  - o Inter Ligues Espoirs du Foot U14 (14 au 16 juin)

### **Futsal**

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le comité que la LFA propose aux centres de gestion (Ligues et Districts) la mise à disposition d'un terrain de futsal extérieur (prise en charge LFA d'un montant de 46 k€). Les Présidents intéressés doivent se positionner au plus tard le 31 mai prochain.

Monsieur CHARRANÇON évoque également la finale de futsal qui a eu lieu à Rivesaltes le 5 mai dernier, opposant le club de Nîmes à celui de Pibrac, ce dernier l'ayant emporté après prolongation sur le score de 14 buts à 10.

### **Finale U13 PITCH**

L'événement s'est déroulé sur les installations de Canet en Roussillon les 5 et 6 mai, avec la victoire chez les garçons du club de Canet en Roussillon et chez les filles du club de Montpellier, qui participeront donc aux finales nationales à Paris.

A ce sujet Madame Christie CORNUS informe le comité et demande un chef de délégation pour accompagner le club à Cap Breton. Il est fait la proposition d'une personne du District de l'HERAULT et en dernier ressort une personne du club de Montpellier HSC

Monsieur Jérôme BOSCARI revient sur le Tournoi PITCH, félicitant le club de Canet pour la qualité de l'organisation et des infrastructures, regrettant uniquement que tous les clubs n'aient pas été récompensés sur ce tournoi (uniquement les 4 premiers) : il souhaiterait qu'à l'avenir, il soit prévu des récompenses pour tous les clubs qui ont fait le déplacement pour prendre part à ce tournoi. Il a été fait une remarque de prévoir une poule en nombre pair en cas de repêchage de dernière minute.

## **SERVICE JURIDIQUE**

Monsieur Michel CHARRANÇON propose au comité de pérenniser l'emploi de Monsieur Jérémie RAVENEAU, actuellement en contrat service civique au sein de la Ligue en sa qualité d'assistant juridique, plus spécialement affecté à la Commission Régionale d'Appel.

En effet, au-delà du travail de qualité effectué par Monsieur RAVENEAU, la dimension nouvelle de la Ligue a pour conséquence un traitement croissant du nombre de dossiers d'ordre juridique, qui motive l'embauche d'un juriste supplémentaire : si le poste de Monsieur RAVENEAU venait à disparaître et devant l'ampleur de la tâche, il pose la question de savoir qui pourra absorber cette somme de travail.

Monsieur CHARRANÇON soumet donc au comité directeur la pérennisation de l'emploi de Monsieur RAVENEAU et donne la parole aux membres pour s'exprimer sur le sujet.

Monsieur Jean-Claude COUAILLES qui fait deux constats : tout d'abord, en premier lieu, l'une des missions du juriste était d'aider les Districts dans leur travail, ce qui n'est pas forcément le cas et même au contraire. En second lieu, au regard de la conjoncture actuelle, cela semble délicat de faire supporter à la Ligue financièrement un emploi supplémentaire.

Messieurs Raphaël CARRUS et Pierre THEVENIN interviennent pour s'opposer aux propos de Monsieur COUAILLES concernant l'aide aux Districts, expliquant au contraire qu'ils ont toujours été là pour apporter leur aide, dès que les Districts faisaient appel à eux, pas plus tard que deux jours auparavant pour le District de la Haute Garonne.

Pour ce qui est de l'aspect financier, il interroge les personnes compétentes sur une aide financière qu'il serait possible d'obtenir, au regard de la taille de la Ligue, qui impose presque un second juriste pour pallier à tous les dossiers.

Intervention de Monsieur Jérôme BOSCARI qui rejoint l'analyse faite par Monsieur COUAILLES sur le risque financier, bien qu'il soit tout à fait conscient de la nécessité du poste, s'interrogeant sur la visibilité financière de la Ligue sur le sujet et proposant d'analyser le montage financier éventuel pour favoriser la création du poste.

Intervention de Monsieur Guy GLARIA au sujet du risque financier rejoignant les propos de Monsieur BOSCARI sur l'analyse prévisionnelle qu'il serait judicieux de faire pour savoir si une création est réalisable ou pas.

Monsieur Christophe GENIEZ, Directeur Général, informe le comité que le sujet de la création d'un nouvel emploi a été étudié le 17 avril avec Messieurs LEDENTU, ANDREU et SENTEIN, respectivement Directeur Général Délégué, Trésorier Général et Trésorier Général Délégué et précise qu'ils en avaient conclu que cette création était envisageable.

Intervention de Monsieur Christophe BOURDIN qui rejoint les analyses précédentes sur le risque financier qui est à étudier et demande par ailleurs que lui soit transmise la fiche de poste de Monsieur RAVENEAU. Monsieur CHARRANÇON précise que la fiche de poste sera transmise dans les prochains jours.

Intervention de Monsieur Francis ANDREU qui confirme la qualité professionnelle de Monsieur RAVENEAU mais qui demande par ailleurs comment se répartit le travail juridique dans son ensemble entre les deux juristes et interroge également sur la possibilité que le juriste soit établi sur le site de Montpellier.

Intervention de Monsieur Christian SALERES qui indique qu'il serait regrettable de ne pas avoir cette compétence au sein de la Ligue, ajoutant qu'il serait intéressant, dans la fiche de poste, une mise à disposition auprès des Districts.

Intervention de Monsieur René LATAPIE sur le montage financier, demandant si une aide CNDS est possible, ce à quoi Monsieur GENIEZ, pour avoir étudié la question, répond par la négative.

Intervention de Monsieur Arnaud DALLA PRIA sur plusieurs points :

- En effet, deux postes de juristes ne seraient pas de trop au vu de la dimension du territoire et du nombre de clubs et de licenciés
- Il serait opportun d'analyser les périodes creuses et hautes durant la saison pour permettre de détacher sur les Districts les juristes
- Sur l'aspect financier qui soulève des questions, ne serait-il pas possible d'analyser minutieusement les comptes de la Ligue dans son ensemble pour voir sur quels postes il est possible de faire des économies afin justement de permettre une création d'emploi dans de bonnes conditions, regrettant que depuis le début de la fusion, aucune analyse n'ait été faite pour viser à diminuer certaines dépenses qui seraient jugées inutiles.

Intervention de Madame Christie CORNUS qui précise qu'en effet tout le monde s'accorde à dire que le poste est nécessaire et propose d'étudier la possibilité d'un CDD de quelques mois, le temps nécessaire justement pour étudier la possibilité d'une embauche définitive.

A l'issue de ces échanges, le comité propose une solution alternative qui consisterait à proposer à Monsieur RAVENEAU :

- Dans un premier temps : un CDD de 6 mois qui permettrait de réfléchir à une éventuelle embauche après analyse rigoureuse de la faisabilité financière
- Inscrire sur la fiche de poste une mise à disposition auprès des Districts selon des modalités qui restent à définir

***Les membres du Comité Directeur valide la proposition qui sera faite à Monsieur RAVENEAU***

## COMPETITIONS DES JEUNES ET FEMININES

La parole est donnée à Monsieur Jean-Claude COUAILLES, animateur du groupe de travail sur les compétitions Senior, Jeunes et Féminines, qui présente les propositions du groupe de travail ainsi que les compétitions Jeunes et Féminines, propositions qui seront, après validation par le comité directeur, présentées en assemblée générale (support papier pour les membres).

A l'issue de la présentation des compétitions Jeunes, Monsieur COUAILLES pose deux questions :

**En cas d'égalité en fin de saison, quelle règle adopter pour départager deux équipes ? dé-partage selon comparaison avec les 4 autres équipes classées en tête ou match de barrage ?**

Monsieur COUAILLES rappelle qu'en Senior, le comité directeur avait interdit le système des barrages pour départager les équipes en classement.

Monsieur Robert GADEA rappelle également que dans l'éventualité du match de barrage, celui-ci ne sera pas automatique chaque fin de saison, étant donné que les Ligues sont tributaires chaque saison de l'attribution décidée par la FFF du nombre d'accessions.

Au regard des décisions prises en Senior et dans le but de rester cohérent avec celles-ci, Monsieur Pierre THEVENIN propose de conserver la règle du départage.

Le comité directeur propose les décisions suivantes :

- Au niveau des accessions régionales : application de la règle du départage
- Au niveau des accessions fédérales : match de barrage Aller/Retour avec tirage au sort de l'ordre des rencontres (ou un match sur terrain neutre pour le Futsal)

***Le comité directeur adopte la proposition***

**Quid des U20 la saison prochaine quant à leur participation en U19, sachant que la commission a proposé d'interdire les U20 dans les compétitions Ligue U19 (à tous les niveaux R1 et R2).**

Sur ce point, le comité directeur propose les décisions suivantes :

- Interdiction de la participation des U20 en U19 en compétition de niveau Ligue uniquement.
- En revanche, autorisation de participation de 6 joueurs U20 en U19 dans les compétitions Districts (on conserve le système en vigueur)

***Le comité directeur adopte la décision***

Pour le Football féminin, il est décidé que le football à 11 serait pratiqué en Ligue, et que le football à 5 ou à 4 resterait du domaine des districts

Il est remarqué qu'en secteur ouest, la poule R2 à 10 serait remplacé par 2 poules de 6 pour calquer sur le secteur est.

***Le comité directeur valide la proposition***

***A l'issue des présentations des compétitions JEUNES et FEMININES, le comité directeur valide à l'unanimité les propositions présentées par Monsieur COUAILLES, il le remercie et le félicite, ainsi que le groupe de réflexion pour leur travail.***

## TARIFS 2018/2019

Monsieur Francis ANDREU fait état des propositions de tarifs pour la saison 2018/2019.

Suite à une réunion sur le sujet effectué le 4 février 2018, plusieurs rectificatifs ont été réalisées ; à ce titre, monsieur Christophe GENIEZ rappelle que l'engagement (cotisations) pour les clubs de National 3 a été supprimée (rappel du montant : 170€).

**Intervention de Monsieur Jean-Claude LAFFONT** qui s'interroge sur la création d'un forfait recette pour les clubs de National 3 (1400€). A ce sujet, Monsieur Marco SENTEIN propose de calquer ce montant sur celui des clubs de Régional 1, à savoir 1200€.

L'ensemble est mis au vote

Après mise au vote : contre 1 voix, pas d'abstention, Pour : 29 voix

***Cette proposition est adoptée par le Comité Directeur qui porte le forfait recette pour les clubs de National 3 à 1200€***

Tarifs des licences : Monsieur ADNREU rappelle deux éléments majeurs :

- Augmentation d'1 euro le coût de la licence décidé par la FFF et voté en assemblée fédérale du 16 décembre 2018.
- Augmentation d'1,5 euros le coût de la licence en Occitanie qui « a été décidé en comité directeur » de CASTANET TOLOSAN le 30 juin 2017, suite à la décision d'augmenter les pourcentages de rétrocessions financières aux Districts, précisant que cette augmentation répond aux montants des rétrocessions sur les 3 exercices à venir.

Plusieurs échanges ont lieu sur ces augmentations, alors que plusieurs membres tiennent à rappeler qu'elles ont déjà été validées,

Ce qui n'est pas la vérité car un extrait du PV du 30.06.2017 indique : « **Monsieur ANDREU précise que cette augmentation devrait être couverte par une augmentation du tarif des licences à partir de la saison 2018/2019.** » Mais le montant de 1,5 € d'accroissement annuel du prix des licences n'a pas été validé en Comité Directeur.

A la fin de ce débat, il est proposé un vote sur l'accroissement du prix de la licence pour la saison 2018/2019 de 2,5 € hors assurance sur toutes les licences.

Contre l'augmentation : 5

Abstention : 0

Pour l'augmentation : 25

***Le comité directeur entérine l'augmentation du tarif de l'ensemble des licences à la majorité.***

## REGLEMENTS GENERAUX

Monsieur Pierre THEVENIN informe le comité que les règlements généraux sont en cours d'actualisation afin d'intégrer les modifications réglementaires votées lors des assemblées fédérales de juin 2017, de novembre 2017 et la prochaine de début Juin 2018 de Strasbourg, tout en respectant les décisions prises lors des différents comités directeurs de cette saison.

## CANDIDATURE POSTE VACANT AU COMITE DIRECTEUR

Monsieur Michel CHARRANÇON demande au comité directeur de soumettre des propositions de candidature pour le poste vacant, candidatures qui seront mis au vote lors du prochain Comité Directeur et le candidat retenu sera soumis au vote des clubs lors de l'assemblée générale de la Ligue.

## NOUVELLE DEMANDE DE REVOCATION DU COMITE DIRECTEUR

Question de monsieur Jean-Claude COUAILLES qui intervient au sujet de la nouvelle demande de révocation formulée afin de savoir si, au-delà de l'assemblée générale prochaine, une assemblée générale supplémentaire aura lieu sur le sujet.

Monsieur Michel CHARRANÇON répond à Monsieur COUAILLES précisant que dans un premier temps va avoir lieu l'assemblée générale annuelle, au cours de laquelle la candidature de Monsieur Guy GLARIA au poste de Président de la Ligue sera soumise aux clubs, et que, dans un second temps, et après vérification sur la recevabilité de la nouvelle demande de révocation, il sera programmé une autre assemblée générale portant sur ce sujet.

## PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA LIGUE

Intervention de Monsieur Marco SENTEIN qui souhaite que soit prévu une assemblée générale extraordinaire pour une modification des statuts de la Ligue portant sur l'article 12.1 relatif à la représentativité des clubs de Ligue et de Districts aux assemblées générales, précisant qu'une proposition en ce sens sera formulée prochainement portant sur la refonte du nombre de voix et sur la possibilité pour les clubs de Districts d'être présents lors des assemblées générales et non représentés par les délégués de Districts (comme cela se fait dans d'autres grandes Ligues comme la Nouvelle Aquitaine et les Hauts de France).

A ce sujet, Monsieur Jean-Claude COUAILLES intervient pour préciser qu'il est d'accord pour que les clubs de Districts soient présents tout en rappelant tout de même que lors de la pré-fusion, les clubs de Districts ont tous votés pour les règlements en vigueur actuellement.

Intervention de Monsieur Christophe BOURDIN qui rejoint Monsieur COUAILLES concernant la présence des clubs de Districts, pour respecter la démarche démocratique, mais à la condition de repenser les assemblées générales (lieu, date, etc.) de manière à pouvoir permettre aux clubs d'être présents, ou bien, il propose également le système du vote électronique à distance (depuis le siège du club par exemple), procédé en vigueur dans plusieurs grandes entreprises ou associations et qui a fait ses preuves.

Monsieur Francis ANDREU s'interroge sur la date de mise en application d'une telle modification si celle-ci venait à être votée en assemblée générale extraordinaire cette année.

Monsieur Marco SENTEIN lui rappelle alors que l'entrée en vigueur d'une telle modification demande un délai de plusieurs mois avant de pouvoir être effective.

Après discussions, il est convenu par l'ensemble des membres du comité directeur de proposer aux clubs la modification des statuts de la Ligue lors de l'Assemblée Générale de fin d'année et plus précisément de la représentativité des clubs aux assemblées générales de Ligue.

## QUESTIONS DIVERSES

Question de Monsieur Arnaud DELPAL dans quel délai les présidents de Districts pourront informer leurs clubs des montées et descentes officielles des clubs régionaux en District, de manière à pouvoir prévenir les instances départementales et les clubs pour leur permettre d'anticiper la préparation de la prochaine saison.

Monsieur Pierre THEVENIN indique que l'officialisation des accessions et rétrogradations sera communiquée très prochainement, mais que celle-ci sera faite sous réserve des dossiers en cours de traitement par les commissions compétentes.

***Le Comité Directeur prend fin à 21h30.***

***Le Président Délégué Michel CHARRANÇON***



***Le Secrétaire Général Pierre THEVENIN***

